



UNION  
DÉPARTEMENTALE  
DES ASSOCIATIONS  
FAMILIALES  
DES CÔTES-D'ARMOR

Mesdames et Messieurs  
- les Présidents d'Associations Familiales  
- les Présidents de Mouvements

Réf : LLB.MS.DP  
N° : 2020.03.350

Saint Briec,  
Le lundi 16 mars 2020

Objet : Appel de candidature  
Assemblée Générale de l'UDAF le 4 juin 2020

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

Le renouvellement partiel du Conseil d'Administration de l'UDAF aura lieu à l'Assemblée Générale qui se déroulera : **le jeudi 4 juin 2020 au restaurant Le Grand Large, 25 avenue des Châtelets, à Ploufragan.**

Au total, 9 sièges sont à pourvoir, dont un siège non pourvu en 2016. Les administrateurs dont le mandat arrive à échéance en juin sont :

**Monsieur Guy COLAS**

☞ Fédération des Malades et Handicapés

**Monsieur Philippe de LA LAURENCIE**

☞ Association Familiale Catholique Pays du Trégor

**Monsieur Lionel LE BORGNE**

☞ Confédération Syndicale des Familles Agglomération de St Briec

**Madame Marie-Cécile LE BRIS**

☞ Fédération des Malades et Handicapés

**Madame Agnès LE GUEVELLO**

☞ Confédération Syndicale des Familles Ploufragan

**Madame Marie-Thérèse RUELLAN**

☞ ADMR Penthièvre Arguenon

**Madame Christine VILT**

☞ Association Familiale Catholique du Pays de Dinan

**Madame Marie-Christine WATTELET**

☞ Familles Rurales de Loudéac

Le dépôt des candidatures est ouvert dès maintenant et sera clos  
le **19 avril 2020** à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Conformément à l'article 10, des statuts le Conseil d'Administration de l'UDAF est composé :

- pour moitié de membres élus, selon les procédures et conditions fixées aux articles 9 des statuts de l'UDAF et 6 du présent règlement intérieur,
- pour moitié de membres désignés par les fédérations départementales, les associations familiales et les sections, à recrutement général, à recrutement spécifique, indépendantes ou non fédérées, membres actifs.

.../...

Pour toute réclamation,  
adressez vos correspondances à :  
UDAF 22 - Service qualité  
B.P. 114  
22001 ST-BRIEUC CEDEX 1  
qualite@udaf22.fr

Maison des Familles  
28, boulevard Hérault  
B.P. 114  
22001 ST-BRIEUC CEDEX 1  
Tél. 02 96 33 40 76  
Fax 02 96 52 00 56  
Mail : politiquefamiliale.udaf22@wanadoo.fr  
Site : www.udaf22.com

**Concernant les administrateurs élus au Conseil d'Administration**, selon l'article 6 B du règlement intérieur de l'UDAF : « les candidatures sont déposées à titre individuel, au plus tard 45 jours avant l'Assemblée Générale chargée de cette élection. Un accusé de réception est adressé à chaque candidat sans garantir la validité de la candidature ».

Etre candidat au Conseil d'Administration de l'UDAF impose l'acceptation d'un certain nombre de règles, de responsabilités et de contraintes, parmi lesquelles la participation aux réunions du Conseil d'Administration dans la totalité de leur durée.

Les élections ont lieu au scrutin secret et au suffrage familial. Elles sont acquises au premier tour, à la majorité absolue et à la majorité relative au second tour.

**Concernant les administrateurs désignés au Conseil d'Administration**, les sièges des membres sont répartis à raison de :

- 10 pour les mouvements à recrutement général.
- 8 pour les mouvements à recrutement spécifique.
- 2 pour les mouvements indépendants ou non fédérés.

Chaque fédération départementale, association familiale, ou section, à *recrutement général*, membre actif, désigne 2 administrateurs.

Chaque fédération départementale, association familiale, section, membre actif, ou groupe de mouvements, à *recrutement spécifique*, désigne 1 administrateur.

Chaque fédération départementale, association familiale, section, membre actif, ou groupe de mouvements, *indépendants ou non fédérés*, désigne 1 administrateur.

Les désignations se font dans la limite des sièges à pourvoir.

Lors de chaque renouvellement partiel du Conseil d'Administration, tous les deux ans, l'UDAF demande aux fédérations départementales, associations familiales, sections, membres actifs, confirmation de la désignation de leurs représentants.

Aussi, nous remercions les présidents de mouvement de nous proposer des candidatures pour les sièges vacants, et/ou de nous confirmer leur actuel représentant, à l'aide de l'imprimé jaune « Administrateur au titre des désignés ».

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de ma sincère considération.

**Le Président  
L. LE BORGNE**



Pour mémoire :

*Mouvements à recrutement général* : A Ciel Ouvert (Association Familiale Protestante), Associations Familiales Catholiques, Confédération Syndicale des Familles et Familles Rurales.

*Mouvements à recrutement spécifique* : ADAPEI, APEDYS, Association des Paralysés de France, Enfance et Familles d'Adoption, FAVEC association des veuves et veufs, ADMR association du service à domicile, Maisons Familiales Rurales, Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques et Vacances et Familles, l'Accueil en Plus.

*Mouvements indépendants ou non fédérés* : Association des Familles Internautes des Côtes d'Armor, Association Familiale de Lamballe et Fédération des Malades et Handicapés.

Pièces Jointes : - fiche de candidature individuelle des élus (blanc)  
- incompatibilité et assiduité (rose)  
- fiche administrateur désigné (jaune)  
- liste des administrateurs désignés

## RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'U.D.A.F.

Assemblée Générale du 4 juin 2020  
Candidature individuelle présentée par l'Association  
de \_\_\_\_\_

NOM (1) \_\_\_\_\_ Prénoms \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ Lieu de naissance \_\_\_\_\_

N° INSEE \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

N° de Téléphone \_\_\_\_\_ N° de Portable \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Situation de famille                      Marié(e)                      Veuf(ve)                      Divorcé(e)                      Pacsé (e)                      (2)

Nombre d'enfants \_\_\_\_\_

Année de naissance des mineurs \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_

Le candidat soussigné déclare être membre de l'Association Familiale de \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ actuellement adhérente à l'UDAF et  
étant à jour de ses cotisations.

- Je souhaite proposer ma candidature pour les raisons suivantes :

---

---

---

---

Je déclare avoir le plein exercice de  
mes droits civiques, civils et familiaux,

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature :

(1) en lettres capitales

(2) mettre une croix dans la case correspondante

## Incompatibilités et conflits d'intérêts

Je soussigné,.....  
adhérant à l'association de .....déclare avoir pris connaissance  
des incompatibilités et conflits d'intérêts énoncés à l'article 7 B du Règlement intérieur de l'UDAF :

### 1. Incompatibilités entre mandat politique et mandat familial

Tout administrateur de l'UDAF qui souhaite se présenter aux fonctions de député, sénateur, conseiller régional, conseiller départemental, représentant au parlement européen, maire d'une commune de plus de 3500 habitants, ou président d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plus de 20 000 habitants, est suspendu de son mandat au sein de l'UDAF dès que sa candidature est rendue publique, par tout moyen de diffusion officiel ou officieux à des tiers, et ce quel que soit le calendrier électoral.

S'il est élu, il perd automatiquement son mandat d'administrateur.

Ces règles s'appliquent aux fonctions de titulaire et de suppléant.

Tout administrateur de l'UDAF qui accepte d'exercer une fonction de direction dans un parti politique au niveau national, régional, ou départemental, perd automatiquement son mandat d'administrateur.

### 2. Incompatibilités familiales

Deux conjoints, partenaires d'un PACS, ou concubins, ne peuvent être simultanément administrateurs de l'UDAF.

Par ailleurs, si le conjoint, le partenaire d'un PACS, ou le concubin d'un administrateur postule à un poste de salarié à l'UDAF, l'administrateur concerné ne participe pas à la procédure d'embauche. En outre, il perd automatiquement son mandat d'administrateur si l'embauche est effective, avec effet à la date du début du contrat de travail.

### 3. Incompatibilité du salarié

Un salarié de l'UDAF ne peut être élu ou désigné en qualité d'administrateur de l'UDAF.

Un ancien salarié de l'UDAF ne peut être élu ou désigné en qualité d'administrateur de l'UDAF qu'au terme d'un délai de 10 ans révolu après la date de la fin du contrat de travail.

### 4. Devoir de réserve et conflits d'intérêts

Les administrateurs s'engagent au respect des règles de bonne conduite et de déontologie auxquelles ils ont souscrit lors de leur candidature à l'élection ou à la désignation. Ces règles visent à toujours agir dans le respect de l'objet de l'UDAF et des intérêts de ses membres.

Dans le cadre de leurs fonctions ou des délégations qui leur sont confiées, les administrateurs sont tenus par un devoir de réserve. En cas de conflit d'intérêts avéré ou potentiel dans un dossier soumis à l'examen du conseil d'administration, l'administrateur concerné ne prend part ni aux débats ni au vote.

A la date portée ci-dessous, je déclare :

- n'exercer aucun mandat politique, ni aucune fonction dans un parti politique,
- exercer les mandats et fonctions politiques suivantes :

---

---

---

A.....le.....

Signature

**ASSIDUITE**

Conformément à l'article 10 des statuts de l'UDAF

« Peuvent être déclarés démissionnaires d'office, et être remplacés, les administrateurs qui, sans excuse reconnue valable par le conseil d'administration consulté au scrutin secret, n'ont pas assisté à trois séances consécutives du conseil. »

Je m'engage à assister assidûment aux réunions du Conseil d'administration qui ont lieu au moins quatre fois par an sur l'initiative du Président ou à la demande du quart de ses membres et, à assumer les charges et les responsabilités que comporte ce mandat, dont la participation effective à des travaux spécifiques et des représentations à assumer.

A....., le .....

Signature :

## Administrateur au titre des désignés par \_\_\_\_\_

(Fiche de renseignements)

NOM (1) \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ Lieu de naissance \_\_\_\_\_

N° INSEE \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

N° de Téléphone \_\_\_\_\_ N° de Portable \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_

Situation de famille                      Marié(e)      Veuf(ve)      Divorcé(e)      Pacsé (e)      (2)

Nombre d'enfants \_\_\_\_\_

Année de naissance des mineurs \_\_\_\_\_

Association d'appartenance \_\_\_\_\_

Date d'entrée à l'UDAF \_\_\_\_\_

Les motifs de ma candidature au Conseil d'Administration de l'UDAF :

---

---

---

Je déclare avoir le plein exercice de  
mes droits civiques, civils et familiaux,

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature :

(1) en lettres capitales

(2) mettre une croix dans la case correspondante

## Administrateurs désignés par les mouvements

Nom	Prénom	Association	Désigné le :
-----	--------	-------------	--------------

### Mouvement : recrutement spécifique

CHARLES	Philippe	ADAPEI Nouëlles	17/02/2020
DARCEL	Laetitia	Enfance et Familles d'Adoption	19/04/2018
DISQUAY	Françoise	ADMR Goëlo Argoat Trégor	19/04/2018
JOUBREL	Marie Madeleine	UNAFAM	19/04/2018
JUGAN	Martine	Vacances et Familles	04/04/2016
MORIN	Thérèse	FAVEC	19/04/2018
URVOY	René	MFR Plérin	19/04/2016

### Mouvement : recrutement général

DELABALLE	Hervé	A Ciel Ouvert	19/04/2018
GOASDOUE	Gérard	CSF Ploufragan	19/04/2018
HOGENHUIS	Catherine	AFC du Trégor	19/04/2018
IWANDZA	Paul César	A Ciel Ouvert	19/04/2018
REY	Annie	CSF Ploufragan	19/04/2018

